



Boulieu les Annonay, juin 2019

Madame, Monsieur,

Suite à de trop nombreux impayés, nous avons décidé de mettre en place une caution pour toutes inscriptions au sein de notre association :

- 50€ par semaine et par enfant pour l'accueil de loisirs (chèque encaissé en date du 30 septembre 2019 en cas de non-paiement)
- 100€ par mois par enfant pour l'utilisation du service cantine, garderie ou mercredis loisirs (encaissement dès lors que les impayés atteignent la somme)
- 200€ par mois par enfant pour l'utilisation des deux services ou plus (cantine et garderie, mercredis et cantine etc. : encaissement dès lors que les impayés atteignent la somme)

Chèques à l'ordre : AFR Boulieu

En cas d'impayés la caution sera encaissée et les inscriptions suivantes seront annulées jusqu'à régularisation de la situation.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La direction.

Je soussigné(e) Mme/M accepte les conditions d'encaissement du chèque de caution.

Un chèque de € a été remis à l'Arc en Ciel au nom de

Signature des ou du responsable(s)